Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Emmanuelle ILLAN tél. : 01 49 55 56 45 Fax : 01.49.55.40.06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDESR/N2008-2130** **Date: 28 octobre 2008**

Date de mise en application : **immédiate**

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexe : **1**

Objet : Consultation des équipes pédagogiques sur le projet de référentiels de certification et de formation du brevet de technicien supérieur agricole option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques » - domaine professionnel.

Bases juridiques : Arrêté du 24 juin 1997 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA, option "Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques"

Mots-clés : Consultation - BTSA – Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques – Rénovation - Référentiels

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Dans le cadre de l'application des principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, il a été décidé de rénover le brevet de technicien supérieur agricole – BTSA – option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques » - domaine professionnel.
Le tronc commun d'enseignement a déjà été l'objet d'une précédente consultation lors de la rénovation des BTSA Aquaculture et Services en espace rural (Note de service DGER/SDPOFE/N2007-2043 du 26 mars 2007).

Cette rénovation sera applicable à la rentrée 2009.

Dans ce cadre, nous présentons le projet de rénovation engagé sur les principes suivants :

- Conçu comme une voie de formation supérieure courte, le brevet de technicien supérieur agricole occupe une place privilégiée dans l'offre de formation post-baccalauréat, donnant accès à l'insertion professionnelle et le cas échéant, à une poursuite d'études (licences professionnelles, grandes écoles, …).

- La mise en place d'une nouvelle architecture du cursus BTSA pour répondre aux principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, dans la perspective d'une évolution ultérieure,

- L'introduction d'un nouveau module « accompagnement au projet personnel et professionnel » (M11) de l'étudiant permettant d'acquérir une culture commune, d'assurer la réussite scolaire et professionnelle de tous et préparer, la cas échant, une poursuite d'études,

- La présentation de la formation sous forme de domaines d'enseignement auxquels correspondent des compétences attendues et qui servira de base à la délivrance d'une attestation descriptive du diplôme, prévue dans les nouvelles dispositions relatives à l'organisation générale du BTSA,

- Chaque domaine de formations, constitué de modules d'enseignement se verra affecté de crédits européens, dits ECTS (European Credits Transfer System), prévus dans les nouvelles dispositions relatives à l'organisation générale du BTSA,

- Une harmonisation de l'horaire « élève » à 30 heures/semaine pour toutes les options du BTSA sur la base de 58 semaines.

La DGER a élaboré une nouvelle méthodologie d'écriture des référentiels de diplômes, afin de faciliter leur évolution et leur appropriation par les différents acteurs. Elle ne retient donc dans l'arrêté et ses annexes que les aspects les plus significatifs de façon à leur conférer une certaine permanence dans le temps.

Le référentiel de diplôme est dorénavant constitué de 3 parties clairement identifiées et définies:

Le référentiel professionnel:
Il résulte d'une démarche d'analyse des emplois et du travail qui permet de dessiner le contour des « emplois types » ciblés par le diplôme à travers la fiche descriptive d'activités.
L'approche par les compétences permet de situer le niveau de maîtrise des activités exigé pour occuper efficacement les emplois ciblés, et de repérer les situations professionnelles significatives, c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence professionnelle.

Le référentiel de certification:
Nouvellement introduit, il constitue l'élément le plus innovant du nouveau dispositif de présentation des référentiels de diplôme. Il vise à rendre public l'ensemble des capacités attestées par la délivrance du diplôme.
Il établit la liste structurée des capacités exigées, aussi bien « générales » que « professionnelles », pour l'obtention de la certification visée :
Les capacités professionnelles sont relatives à des actions mises en œuvre dans un cadre professionnel et permettent la maîtrise des situations professionnelles. Les capacités générales sont mobilisées dans d'autres situations de la vie sociale ou citoyenne. Elles sont déterminées à partir du référentiel professionnel et de divers éléments comme le socle commun de connaissances, des objectifs éducatifs rappelés dans les lois cadres relatives à l'éducation, voire d'objectifs de formation propres.
Il précise les modalités d'évaluation retenues.

Le référentiel de formation:
Il représente, pour un diplôme donné, la traduction des capacités à évaluer, présentées dans le référentiel de certification, en objectifs de formation.
Il présente l'ensemble des situations de formation en établissement et en milieu professionnel, en face à face (cours, TP,TD…), en stages individuels et collectifs, en activités pluridiciplinaires, en projets…
La rédaction des modules fournit des informations sur les attendus de la formation retenus pour l'atteinte des objectifs.

Cette écriture des référentiels de diplôme a pour but, dans cette version, d'être plus réactive aux changements. C'est pourquoi des documents complémentaires seront mis à disposition par voie de circulaires, notes de services et/ou d'autres voies, comme les plates formes, afin de compléter ces référentiels et de les actualiser au besoin.

Ces documents d'accompagnement fourniront des spécifications complémentaires aux divers partenaires. Ils sont également nécessaires pour la mise en œuvre des formations et des évaluations. On y trouvera, par exemple: recueil de fiches de compétences, spécifications relatives aux modalités d'évaluation, précisions relatives aux contenus de formation, recommandations pédagogiques...

Ce sont les éléments relatifs au référentiel de certification et au référentiel de formation prenant en compte ces évolutions que nous mettons en consultation avant sa mise en œuvre à la rentrée 2009.

La consultation générale est organisée **du 29 octobre 2008 au 3 décembre 2008.**

Durant cette période, les projets de référentiels de formation seront accessibles sur **Chlorofil** à l'adresse suivante :

BTSA Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques :
http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/btsa.html et cliquer sur le BTSA Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques.

L'ensemble des remarques concernant les référentiels de certification et de formation devra être transmis par courrier à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, bureau des formations de l'enseignement supérieur à l'aide du formulaire ci-joint ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
consult.btsa.anabiotec@educagri.fr

Fait à Paris , le 28 octobre 2008

La Sous-Directrice de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche

Maryline LAPLACE

ANNEXE 1

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche
Bureau des formations de l'enseignement supérieur

CONSULTATION GENERALE SUR LES PROJETS DE REFERENTIEL DE CERTFICATION ET DE FORMATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE -
option « **Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques**»

NOM – PRENOM :		REGION :
(merci de cocher la case correspondante)	☐ ENSEIGNANT ☐ ELEVE ☐ PARENT D'ELEVE	
	☐ DIRECTION D ETABLISSEMENT	
	☐ BRANCHE PROFESSIONNELLE	
	☐ AUTRES (Préciser) :	
REPONSE REDIGEE INDIVIDUELLEMENT		☐ OUI ☐ NON
REPONSE REDIGEE COLLECTIVEMENT		NOM de l'Etablissement ou de l'association :
DATE :		SIGNATURE (S):

Pour une bonne utilisation de vos remarques, merci **d'organiser votre réponse à partir du plan ci dessous** , en faisant clairement ressortir vos propositions

OBSERVATIONS PORTANT SUR L'ENSEMBLE du projet
Architecture :
Organisation :
Référentiel de certification :

OBSERVATIONS ou SUGGESTIONS PORTANT SUR LES MODULES :

Intitulé du module :

Sur les objectifs :

Sur le volume horaire :

OBSERVATIONS sur LA PLURIDISCIPLINARITE OU LES STAGES